



Renouvellement titre de séjour

Par **Ismael8**, le **10/07/2020** à **16:51**

Bonjour je suis un étudiant en L1 j'avais déjà repris 2 fois la L1 et hélas avec le confinement je viens d'échouer pour la 3e fois la L1 pensez vous que je pourrais trouver une solution pour avoir un renouvellement de titre de séjour merci cordialement

Par **youris**, le **10/07/2020** à **18:35**

bonjour,

le renouvellement d'un titre de séjour étudiant est conditionné par la réussite de vos études.

le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231>

indique:

Vous devez justifier du caractère réel et sérieux de vos études. L'ensemble de votre cursus depuis votre entrée en France est pris en compte.

Le caractère réel et sérieux de vos études est notamment vérifié au moyen :

*de votre assiduité,
de vos résultats aux examens,
des diplômes que vous obtenez,
des explications que vous fournissez si vous changez de cursus.*

je crains que 3 années en L1 sans succès ne vous permettent pas de renouveler votre titre de séjour étudiant.

la pandémie et le confinement ont été plutôt un avantage pour les étudiants surtout pour vous qui triplait votre première année, il suffit de voir les résultats du bac.

salutations